



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE VAL DE REUIL
COMMUNE DE LERY

ARRÊTÉ N°97/2023

*Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
du 16 novembre 2023*

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
Portant interdiction d'accès au stade municipal pour cause d'intempéries

La Maire de la Commune de LERY,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-4 et L.2214-4
- Le Code Pénal et notamment l'article R.623-2,

CONSIDÉRANT qu'en raison des intempéries, les terrains étant devenus impraticables, il y a lieu de réglementer l'utilisation des stades,

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au stade municipal sera strictement interdit à tous piétons, joueurs et véhicules **les 18 et 19 novembre 2023.**

Article 2 : Toutes infractions aux dispositions de présent arrêté seront constatées par Procès-Verbal et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont de l'Arche,
- Monsieur le Président du district de l'Eure,
- Monsieur le Président du RC Léry,

Fait à LERY, le 16/11/2023

Janick LÉGER
Maire.

